

Traité pour la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) :

L'austérité obligée, des services publics empêchés, une souveraineté attaquée...



Ce traité appelé aussi pacte budgétaire européen a été conçu par A.Merkel et N.Sarkozy. Signé le 1^{er} mars par 25 gouvernements de l'union européenne, il doit maintenant être ratifié par les pays. A la grande surprise de tous les observateurs, le Conseil Constitutionnel a considéré qu'il n'y avait pas obligation de modifier la constitution, ce qui permet au gouvernement de s'en tenir, sans consultation populaire, à une ratification parlementaire qu'il entend mener très rapidement, début octobre.

Le SNEP et la FSU, comme la plupart des forces syndicales françaises et comme la Confédération Européenne des Syndicats (CES), avaient, lors de la sortie de ce projet, été très critiques et s'étaient prononcés contre sa ratification.

Pourquoi contestons-nous ce texte ?

D'abord parce qu'il contraint les pays à mener une politique d'austérité.

Au moment où les exemple Grecs, Espagnols et autres, montrent bien que l'austérité enfonce les pays dans la crise au lieu de la résoudre, ce texte introduit dans la constitution de chaque pays, à travers les règles et obligations de construction des budgets nationaux, la « règle d'or » : limiter à 0,5% le déficit structurel du budget (nouvelle notion contestée par nombre d'économistes), contenir à 3 % le déficit budgétaire annuel et la dette à un maximum de 60 % du PIB, ce qui induit des politiques d'austérité. Des mécanismes de corrections et des sanctions sont prévus en cas de non respect des critères.

Ensuite parce qu'il acte la régression des services publics et des protections sociales solidaires.

Il contraint à la baisse des dépenses publiques (baisse des salaires, des retraites, amputation de la protection sociale), à la mise en cause des services publics, à la limitation du recours à l'emprunt. Il instaure la concurrence budgétaire entre les Etats avec comme principe le moins disant sur le social et sur les services publics. Adossé structurellement au MES (mécanisme européen de stabilité : sorte de FMI européen), il représente un outil structurel puissant pour délégitimer, rendre irréalisable nos revendications syndicales notamment dans le secteur public, la santé, les retraites, ... Ce serait un obstacle au progrès social auquel nous aspirons.

Enfin ce traité dessaisit les parlements nationaux de pans entiers de leurs responsabilités.

De fait, le parlement français perdrait ses prérogatives en terme de détermination de ses recettes et de ses dépenses budgétaires. Il s'agit d'une

véritable mise sous tutelle du parlement et son passage sous la coupe d'un organisme (la commission européenne) qui n'a lui aucune légitimité issue des urnes, puisque composé des fonctionnaires européens.

En outre, un état ou bien la commission européenne pourraient attaquer un autre Etat s'ils estimaient qu'il y a un âge de départ à la retraite trop avantageux ou des prestations sociales trop élevées, etc.

Des éléments nouveaux doivent-ils nous amener à changer d'avis ?

Pendant la campagne électorale, F. Hollande s'était engagé à renégocier ce texte. Il a obtenu l'ajout d'un volet sur croissance et emploi mais celui-ci n'est pas contraignant, ni sur le plan juridique, ni sur le plan politique et reste minime en volume. Sur le fond, le traité Merkel - Sarkozy reste en l'état et imprégné de l'idéologie néo libérale portée notamment par les milieux financiers. Le CDNE du SNEP a donc considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier notre position compte tenu de la gravité que représente ce texte. Notons que la Confédération Européenne des Syndicats, composée d'une grande pluralité d'organisations, qui sont pour la plupart peu soupçonnables de caractère « révolutionnaire », se prononce toujours contre la ratification.

Débattre d'autres politiques économiques et sociales en Europe.

Il nous faut poursuivre les débats engagés notamment lors du débat sur le traité constitutionnel européen ou pendant les luttes sur les retraites, sur les choix économiques et sociaux alternatifs à ceux mis en avant par le néo libéralisme. C'est ce qu'a décidé le CDNE du SNEP des 30 et 31 août en considérant « qu'un des enjeux essentiels de la période porte sur les solutions et les alternatives à la situation économique et sociale actuelle, qu'il n'y a pas de fatalité et qu'il existe des alternatives à la politique d'austérité qui

prévaut au niveau français et européen.

Ces alternatives font de l'emploi, du développement des services publics et de la protection sociale solidaire, de la formation, du pouvoir d'achat, les moteurs de la relance de la consommation, indispensable à une reprise de la croissance. Elles s'appuient sur le rôle des services publics et de la protection sociale solidaire comme facteurs essentiels de réponse aux besoins sociaux, de redistribution et de création de richesse et aussi d'attractivité et de compétitivité de notre pays. Les propositions élaborées par la FSU et ses syndicats, sur l'emploi, les salaires, la protection sociale, les retraites, la fiscalité, s'inscrivent dans cette problématique et doivent être à nouveau portées dans le débat public pour préparer les futures et indispensables mobilisations ».

Agir rapidement et de façon la plus unitaire possible contre la ratification du TSCG.

Nous n'avons donc pas d'autre choix que celui de créer un mouvement populaire qui fasse pression sur le gouvernement, sur les députés et les sénateurs et qui ne laisse pas le champ libre au Front National qui prône un repli nationaliste et fait des propositions que nous condamnons fermement. Tel est l'enjeu d'une participation massive aux diverses initiatives de mobilisation unitaire qui devraient se développer dans les tous prochains jours, pour exiger un vrai débat public avec l'objectif d'une non ratification.

Des contacts sont en cours entre organisations pour des initiatives communes rapides.

Nous vous invitons à consulter notre site Internet à la fois pour vous informer sur les décisions d'action mais aussi pour prendre connaissance du texte de ce traité et de quelques outils d'analyses.

Alain GOUDARD - Pascal ANGER

alain.goudard@snepfusu.net

pascal.anger@snepfusu.net